



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV » ou « Conditions ») sont conclues entre :

Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets

SIRET : 822 156 667

13, rue de l'étoile

56330 CAMORS

contact@armelleheroul.fr

06 74 79 73 01

(Ci-après dénommée « Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets »)

Et

Tout client (ci-après désigné le « Client »), c'est-à-dire toute personne physique visitant le Site « armelleheroul.fr » (accessible à partir du lien URL : <https://armelleheroul.fr/>) et/ou pour qui Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets a réalisé une des prestations mentionnées sur le Site.

Le Client peut être un commanditaire offrant une biographie à un proche ou le narrateur lui-même. Le narrateur (ci-après désigné le « Narrateur ») est la personne qui raconte son histoire lors d'entretiens avec Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets.

Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets et du Client, ainsi que les modalités de vente des prestations de services présentées sur le Site.

Article 2 – Acceptation des CGV

Préalablement à la réalisation de la prestation, le Client reconnaît avoir pris connaissance, compris et accepté les présentes Conditions Générales de Vente, ce qu'il confirme en signant, datant et retournant à Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets le devis qui lui est envoyé par mail avec les présentes CGV.

Le Client s'engage à respecter les CGV tout au long de l'exécution du contrat de vente/services.

Le Client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV.

Le Client peut demander une copie de la version des CGV applicables à sa commande à tout moment. Aucune condition spécifique, à l'initiative du Client, ne pourra venir s'ajouter et/ou se substituer aux présentes.

Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets se réserve la possibilité de faire évoluer ses CGV à tout moment dans les conditions prévues par la loi ou d'ajouter des conditions particulières pour ses Services, offres spéciales, garanties spéciales, etc. qui sont fournies au Client avant la commande sur le Site.

Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets, se réserve le droit de ne pas se prévaloir de l'une des clauses des CGV, ponctuellement et pour quelque motif que ce soit. Cela ne signifie pas une renonciation à la clause considérée pour l'avenir.



Article 3 : Grille tarifaire et prestations au 1^{er} janvier 2026

BIOGRAPHIE

1. Séance de travail comprend :

- Entretien biographique : 1h30 en présentiel (dans le Morbihan) ou en visio
- Écriture du manuscrit après chaque séance
- Envoi du texte sous forme de fichier numérique (Word, PDF ou Google Docs, à définir avec le client)
- Corrections éventuelles après votre relecture (deux aller-retour). Toute demande de correction supplémentaire sera facturée.
- L'intégration de supports visuels (photographies ou documents (recettes, lettres, etc.) jusqu'à 20 pour l'ensemble du livre ;
- La remise des enregistrements audio si le Client souhaite les conserver, sur clé USB à fournir
- Les frais de déplacement si vous habitez à moins de 50 km de Camors

420 €

x

Nombre de séances
nécessaires à la
réalisation du projet
du client

*Compter 6 à 8
séances d'entretien
pour une biographie
complète ou un
témoignage*

2. Préparation de l'objet Livre

- Relecture finale du manuscrit et corrections ortho-typographiques
- Création de la maquette du livre, avec insertion de 20 photos ou documents maximum
- Conception de la couverture à partir du titre et de la photo de votre choix
- Envoi du manuscrit à un prestataire pour l'impression

Ne sont pas compris dans le coût d'une séance :

- L'intégration de supports visuels au-delà de 20.
- L'éventuel travail de recherches ou de lecture de documents fournis en complément des entretiens ;
- L'impression du livre par un professionnel (devis au cas par cas, suivant le nombre de pages, le nombre d'images...) ;
- L'envoi par courrier de plusieurs exemplaires dudit livre ;
- Les frais de déplacement si vous résidez à plus de 50 km. Au-delà, le barème fiscal s'applique (0,636 € par kilomètre parcouru).
- L'éventuelle cession des droits d'auteur en cas d'édition du livre, donnant lieu à l'établissement d'un contrat spécifique et une compensation financière.

Prestations complémentaires proposées :

- Accompagnement à l'écriture
- Insertion de photos ou documents supplémentaires (> 20)
- Aide au tri des archives familiales
- Lecture de documents (lettres, carnets...) et saisie/scan pour les intégrer au livre
- Mise en page particulière
- Recueil de témoignages, interviews
- Conseils pour l'autoédition de votre livre, la vente et la communication
- Autre à définir en fonction d'un besoin ponctuel du client

40 € de l'heure

AUTRES PRESTATIONS

Prestation de rédaction des débats :

Présence et prise de notes en réunion + rédaction du projet de PV conformément aux directives du client, dans un délai n'excédant pas 14 jours, sauf accord du client

40 € de l'heure

Prestation de relecture correction :

Correction ortho typographique comprenant l'orthographe, la grammaire, la conjugaison, la ponctuation, la typographie et la syntaxe, les erreurs de style, les pléonasmes de tout texte en langue française.

Sur devis



Zoom sur l'impression :

L'impression est réalisée par un prestataire extérieur proposé par Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets, en accord avec le Client.

Le Client est libre de commander le nombre d'exemplaires qu'il souhaite. Le Client s'engage à régler l'intégralité de la facture du prestataire, frais de port inclus. Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets ne prend aucune commission.

Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets valide la commande. Le Client reçoit directement ses exemplaires, sauf organisation différente validée avec Armelle Hélou Ouvrons vos guillemets. Les délais de livraison sont définis par l'imprimeur.

Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets ne peut s'engager sur une date précise et ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard ou d'imprévu.

Article 4 : Déplacements

Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets est une entreprise basée sur la commune de CAMORS (56330).

Les entretiens peuvent se dérouler au domicile du Client ou dans un lieu choisi d'un commun accord.

Dans un rayon de 50 km autour de Camors, le temps de déplacement est compris dans le coût de la séance. Au-delà du rayon de 50 km, les frais de déplacement viennent s'ajouter au tarif de la séance, pour chaque séance d'entretien réalisée. Le montant retenu est celui du barème fiscal en vigueur au moment de la signature du devis. (0,636 € par kilomètre parcouru au 01.01.2026).

Article 5 : Modification des tarifs

Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets se réserve le droit de modifier les tarifs de ses prestations sans aucune justification. Cette décision ne sera pas rétroactive, ainsi les tarifs définis au début des projets entamés (travaux d'écriture et paiements en conséquence déjà réalisés) restent les seuls en vigueur pour le client concerné.

Article 6 : Facturation

Toute prestation donne lieu à l'établissement d'une facture (TVA non applicable, conformément aux dispositions de l'article 293B du Code général des Impôts). La facture de la séance est envoyée au Client après chaque entretien, avec le texte.

Le montant correspond au prix de la séance (entretien + heures d'écriture/corrections). Les prix facturés sont ceux en vigueur au moment du début du projet.

Après signature du devis, une facture d'avance est envoyée au Client. Le montant de cette **avance** correspond au montant de la première séance d'entretien biographique. En acceptant le paiement et l'encaissement de cette avance par Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets, le Client valide son engagement dans le projet.

En cas de désistement à l'initiative du Client avant la fin de la phase d'écriture, cette avance ne sera pas restituée. Si le projet est mené à terme, l'avance servira à régler la dernière séance.

Article 7 : Paiement

Le paiement peut s'effectuer par chèque, virement ou espèces.

Le paiement par chèque ou espèce de la séance précédente peut se faire au début de la séance suivante.

En cas de paiement par virement, le Client s'engage à régler la prestation sous dix (10) jours après réception de la facture par virement bancaire sur le compte de Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets dont les coordonnées figurent sur la facture.

Avant tout début de prestation, une facture d'avance sera éditée, comme indiqué dans l'article 4 des présentes CGV. En l'absence de règlement dans les délais indiqués, Armelle Hélou EI / Ouvrons vos guillemets se réserve le droit



d'annuler ou de retarder l'exécution de la prestation.

Article 8 : Retard de paiement

En l'absence de règlement dans les délais indiqués, Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets se réserve le droit d'annuler ou de retarder l'exécution de la prestation.

Article 9 : Délai d'exécution

Le délai de réalisation est convenu d'un commun accord entre Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets et le Client lors de la signature du devis. La responsabilité de Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de la prestation découle d'un cas de force majeure, entendue comme tout événement extérieur imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 10 : Livraison

Les travaux sont livrés sur le support préalablement convenu avec le Client dans le devis :

- Remise en mains propres ;
- Envoi en format numérique par courriel ;
- Envoi postal ; dans ce cas, les frais de port induits seront facturés et mentionnés sur la facture.

Les délais de livraison, donnés à titre indicatif lors de la commande, ne seront pas garantis dans la mesure où ils dépendent du transporteur choisi par le client.

Article 10 : Communication des données

Le client s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à la réalisation des travaux. La communication des données se fait par tout moyen à la convenance des parties : courrier, mail, téléphone, entretien, etc. Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets ne saurait être tenu pour responsable de l'impossibilité de livrer le ou les documents en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire.

Article 11 : Responsabilité du client

Le client est tenu responsable de la véracité des données et informations transmises pour la réalisation des travaux. Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets ne saurait être tenu responsable de l'utilisation de ses travaux et/ou de leur contenu.

Article 12 : Propriété

Quelle que soit la nature des prestations, Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets en conserve la propriété pleine et entière jusqu'au paiement intégral des sommes dues. En cas de modification des travaux à l'initiative du client et APRÈS vérification et validation par ce dernier, Armelle Héroul / Ouvrons vos guillemets ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette action.

Article 13 : Droits d'auteur et édition

Le biographe qui écrit un récit de vie est auteur, ou co-auteur, du livre. En conséquence, le Narrateur et le Client déclarent accepter que le nom de Armelle Héroul soit indiqué sur la page de titre à l'intérieur du livre, conformément à la réglementation sur les droits d'auteur (article L111-1 du code de la propriété intellectuelle). Le nom de Ouvrons vos guillemets apparaîtra sur la couverture.



En cas de biographie destinée à l'édition classique ou à l'autoédition, un contrat spécifique sera rédigé. L'éventuelle cession des droits patrimoniaux de Armelle Héroullet, autorisant la libre exploitation de l'ouvrage et sa diffusion commerciale, donnera lieu à une compensation financière.

Si le Client destine son ouvrage à l'édition classique, la recherche d'un éditeur lui incombe. Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets peut apporter son aide mais ne saurait être tenue pour responsable de l'échec d'une telle démarche.

Article 14 : Obligations réciproques

Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets s'engage à exécuter sa mission dans le strict respect des termes des présentes CGV et du devis de prestation signé avant le début de la mission. Elle s'engage également à faire preuve de diligence et de professionnalisme dans l'exécution de sa mission.

Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets est tenue à une obligation de moyens et non de résultat. Elle s'engage à réaliser les prestations demandées en effectuant, le cas échéant, les recherches nécessaires et en mettant à la disposition du Client les compétences et moyens adéquats aux travaux confiés ; à défaut, elle oriente le Client vers un professionnel à même de répondre à sa demande.

Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets est soumise à une obligation de confidentialité. Elle s'engage à ne pas divulguer les informations confiées par le Client. Cette obligation de confidentialité concerne l'ensemble des informations reçues : documents, données sur le Client, contenu de la mission.

À la fin du projet d'écriture, Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets s'engage à détruire et/ou restituer tout document personnel qui lui aura été remis afin de mener à bien le projet : documents, photocopies, photographies... Les notes prises et les enregistrements nécessaires à l'accomplissement des travaux seront détruits dans un délai de deux mois après la livraison des travaux, afin de respecter la confidentialité des échanges, sauf mention contraire du client.

Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets peut formuler toute demande d'information nécessaire à la bonne exécution de la prestation. Le Client s'engage à répondre dans un délai raisonnable. Il doit spontanément communiquer toutes les informations relatives à ses besoins et les exigences à respecter.

À l'issue de la prestation, un formulaire de satisfaction sera envoyé au Client pour recueillir son avis et son témoignage. Ces informations sont susceptibles d'être rendues publiques sur le Site et les réseaux sociaux. Le Client pourra s'opposer à leur diffusion.

Article 15 : Limitation de responsabilité

Si la responsabilité de Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets devait être engagée, elle sera strictement limitée au montant de la commande, et non aux conséquences de l'utilisation des travaux par le Client ou par toutes autres personnes, physiques ou morales.

Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets ne saurait être tenue pour responsable des problèmes liés à d'éventuelles conversions de fichiers de logiciels de versions différentes, d'incompatibilités, ou de dysfonctionnements de réseau Internet.

Le Client est responsable de la véracité des données et informations transmises pour la réalisation des travaux. Armelle Héroullet EI / Ouvrons vos guillemets n'est pas responsable des données, informations ou documents qui lui sont transmis ou communiqués, par quelque moyen que ce soit, par le Client.

Article 16 : Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la Consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, à compter de la date de signature du devis.

L'exercice du droit de rétractation a pour effet de résilier le contrat de fourniture de service. Le Client obtient un



remboursement.

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux services totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé avec l'accord du Client ou sa demande expresse.

Il ne s'applique pas non plus aux biens confectionnés à la demande du Client ou nettement personnalisés dont la fabrication nécessite des adaptations particulières pour répondre des exigences techniques et esthétiques très précises.

Pour exercer son droit à rétractation, le Client peut envoyer un e-mail à l'adresse contact@armellehelou.fr. Il indique expressément sa volonté de se rétracter. Il rappelle à cette occasion ses nom, prénom, adresse, et les services concernés par cette rétractation.

Clauses finales

Loi applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Litige – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et Armelle Héroul EI / Ouvrons vos guillemets, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. Le Client adressera une réclamation écrite à Armelle Héroul EI / Ouvrons vos guillemets.

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de Armelle Héroul EI / Ouvrons vos guillemets dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

AMIDIF

1, place de Fleurus

77 100 MEAUX

<https://www.amidif.com/>

En conformité avec le règlement européen n°524/2013, il peut solliciter la résolution de son litige sur la plateforme dédiée à la résolution en ligne des litiges de la consommation accessible via l'adresse électronique suivante: <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

J'atteste avoir pris connaissance des CGV de Armelle Héroul EI / Ouvrons vos guillemets et les accepter.

Nom, Prénom : _____

Date : ____/____/____

Signature :